L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, MATIN, 12 FEVRIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBBY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 12 FEVRIER 1879.

[illegible] A L'[illegible] DE CE JOUR.

Par [illegible] Guinault, —[illegible] le contenu du magasin de [illegible] du coin des rues Bienville et [illegible]

L'existence de la ville menacée.

Il y a quelque temps, nous signalions l'interruption apportée au commerce de notre port par l'état de la levée et des quais. A diverses reprises la pluie et la boue ont rendu impraticables pendant plusieurs jours et, la dernière fois, pendant plus d'une semaine, tous les abords du fleuve. Le départ des navires et des bateaux à vapeur a été retardé, le débarquement et l'embarquement des produits et des marchandises étant devenu presqu'impossible. Il est difficile d'apprécier les pertes occasionnées par ces retards, mais il est certain qu'elles ont été considérables. Ces pertes ont frappé les expéditeurs de produits, les négociants et tous ceux qui vivent des diverses industries se rattachant au mouvement du port.

Lorsqu'on s'est adressé à la municipalité pour qu'elle fit enlever la boue qui obstruait la circulation des véhicules, l'administrateur des améliorations a répondu qu'il n'avait pas d'argent pour cet objet. Il a fallu prendre patience et attendre que le beau temps séchât la levée et les rues. Mais que de fortes pluies surviennent et le même inconvénient se reproduira. Que de journées de travail perdues dans l'année, que de transactions commerciales entravées ou ajournées, par suite de l'impossibilité où est le trésor municipal de faire face à l'entretien de ses rues et de ses quais, qui est la première nécessité d'un grand port!

Il nous semble que cela devrait donner à réfléchir à nos commerçants et à nos capitalistes aussi bien qu'aux propriétaires et aux travailleurs, dont tous les intérêts sont lésés par la continuation d'un pareil état de choses!

Mais voici bien une autre affaire. Le conseil municipal vient de s'apercevoir — un peu tard — qu'il allait se trouver sans aucune ressource pour faire marcher les rouages de l'administration.

Les contribuables ne pouvant être contraints de payer leurs taxes avant le mois de juillet, ne s'empressent pas d'apporter leur argent à la caisse municipale. C'est en vain qu'un de nos estimables confrères a fait appel à leur patriotisme, il n'a pas réussi à les convaincre. A vrai dire, cette indifférence se conçoit de la part d'une population à laquelle on a arraché, depuis dix ans, sous forme d'impôts de ville et d'Etat, plus de CINQUANTE millions de dollars — somme équivalente à la valeur réalisable de la totalité des propriétés foncières — et à laquelle on fait entendre, à titre de consolation, que ce qui reste de ces propriétés ne peut être soustrait à l'obligation, *sacrée et imprescriptible*, de payer les vingt-trois millions de la dette de la ville et les deux tiers des douze millions de la dette d'Etat, soit trente-deux millions.

Les contribuables faisant donc la sourde oreille, le trésor municipal reste à sec, et nos nouveaux administrateurs ne voulant pas offrir un escompte qui, selon leur calcul assez peu fondé, a fait perdre à la ville $80,000 l'année dernière, ne parlent de rien moins que de supprimer le service de la police et l'éclairage public.

Cette menace n'aura pas le privilège d'émouvoir beaucoup les contribuables, et nous ne la croyons ni raisonnable, ni juste, car on pourrait supprimer plus avantageusement le maire et les administrateurs que la police et l'éclairage. En tout cas, il serait plus logique de suspendre le service des Bons à primes et même les écoles publiques qui ne sont pas indispensables à l'existence de la corporation.

Le grave reproche que l'on peut adresser à l'administration municipale, c'est de n'avoir pas prévu une situation qui était inévitable et de n'avoir pas, non seulement fixé son budget en conséquence, mais encore demandé à la législature le passage d'une loi qui autorisât la levée des taxes municipales soit par douzièmes mensuels soit par trimestres.

Il est vrai que les nouveaux élus ont eu à peine le temps d'étudier la situation et de se reconnaître: mais ce n'est pas une excuse. Quand on brigue l'honneur de prendre charge des affaires compliquées et embrouillées d'une grande ville, on doit être censé connaître ses affaires et on doit entrer en fonctions avec un plan arrêté et une solution toute prête.

Tel n'est pas le cas généralement et le seul exemple qu'il y ait eu d'une administration arrivant avec un plan en poche, n'est guère satisfaisant, car c'est celui de l'administration à laquelle nous devons le funeste plan des Bons à primes.

Comme nous l'avons dit, la municipalité actuelle n'avait qu'une voie de salut, c'était la suspension momentanée de tout service d'intérêt ou de tout tirage des Bons à primes. Elle devait faire comprendre à la législature qu'il fallait, avant tout, sauvegarder l'existence du port de la Nouvelle-Orléans en affectant toutes les recettes, jusqu'à concurrence d'un montant facile à déterminer, au paiement des dépenses de première nécessité.

Il est vrai que la législature eût pu se dire que des salaires de $6,000 ne constituent pas une dépense de première nécessité et qu'elle eût pu supprimer bien des places et rogner sur les autres. De là peut être la prudence qu'on a montrée à l'hôtel de ville.

La convention pourra prendre l'affaire en main et sauver la ville de ses embarras, puisque la ville ne veut rien faire pour se sauver elle-même.

En attendant, nous ne voyons pas d'autre moyen à employer par le conseil actuel que de poursuivre le recouvrement des taxes arriérées, de collecter les licences et d'offrir aux contribuables, comme ses prédécesseurs l'ont fait, un escompte qui facilitera le recouvrement des taxes de la présente année. C'est une erreur de croire que cet escompte constitue une perte complète, car beaucoup de ceux qui paient au commencement d'une année pour profiter de l'escompte, se trouveraient hors d'état de payer leurs taxes s'ils attendaient l'été.

Dans tous les cas, il n'y a pas à hésiter. Le peuple de la Nouvelle Orléans n'admettra pas que son maire et ses administrateurs suppriment la police et l'éclairage, tout en conservant leurs gros salaires.

Les embarras de la situation actuelle portent avec eux leur enseignement, et nous espérons que la leçon ne sera pas perdue quand il s'agira de choisir les représentants de la ville à la convention.

Si l'on envoie à la convention des champions des Bons à primes, des hommes uniquement préoccupés de garantir *par fas et nefas* le paiement des créanciers, c'en est fait de la Nouvelle-Orléans comme port et ville de commerce, car le chancre [illegible] du mal en pis et ce qui n'est encore qu'une menace deviendra une réalité. Si, au contraire, les électeurs nomment des délégués indépendants et décidés, coûte que coûte, [illegible] avant tout assurer les services publics et les [illegible] indispensables à [illegible]

dans l'intérêt de la navigation, du commerce et de l'industrie, car la réduction de toutes les dépenses et le retour à la prospérité sont des conditions à obtenir préalablement aux arrangements à prendre pour liquider les dettes dans la mesure des droits des créanciers et dans la limite des ressources de la population.

PUBLICATION DES LOIS EN FRANÇAIS.

Nous publions aujourd'hui la loi No. 27 de la session extraordinaire de 1878 et nous commencerons demain la publication des lois de 1879.

Le Rev. Père C. Moynihan. — Ce prêtre estimable est mort hier matin à l'âge de 56 ans. Il a succombé à une pneumonie dont il souffrait seulement depuis quelques jours. Le Père Moynihan honorait le clergé par ses qualités et ses vertus. Il était prêtre dans la force du terme et prédicateur de paroles et d'exemple. Il était depuis 30 ans curé de l'église St-Pierre et St-Paul dont il fut le fondateur. Né dans le comté de Cork en Irlande, il était venu ici à une époque où l'émigration irlandaise affluait à la Nlle-Orléans, et il fut toujours le prêtre favori de ses compatriotes et le directeur religieux d'une foule de catholiques. Zélé et infatigable dans ses travaux, il jouissait d'une haute considération auprès du clergé et avait l'affection de toutes les classes de la population auxquelles sa perte causera de vifs regrets. Ses funérailles auront lieu vendredi prochain. Mais l'heure n'est pas encore annoncée.

Statistiques du coton. — Du rapport sur le mouvement du coton aux Etats-Unis présenté par le comité spécial, rapport que nous devons à l'obligeance de M. H. G. Hester, secrétaire de la Bourse nationale du coton, nous extrayons les chiffres suivants.

Les recettes totales aux ports des Etats-Unis du 1er septembre au 31 janvier, ont été comme suit, comparativement à l'année précédente:

	1879	1878
Nlle-Orléans	799,290	964,488
Galveston	450,097	342,056
Indianola	11,812	5,590
Mobile	278,938	307,076
Charleston	432,657	352,107
Port Royal	7,677	10,756
Savannah	576,809	463,727
Wilmington	92,696	92,796
Norfolk	314,666	313,044
Baltimore	12,656	17,345
Philadelphie	26,276	27,302
New York	172,290	115,342
Boston	78,910	74,024
Providence	3,019	2,759
Pensacola	19,854	9,400
Brunswick	14,119	5,600
Portland	1,297	500
Total	3,250,718	3,101,312

Les exportations pour tous les ports ont été de 1,965,910 balles, dont 1,133,896 pour la Grande Bretagne, 269,091 pour la France, 540,994 pour le Continent, etc. La Nouvelle Orléans a exporté 537,297 au lieu de 665,460 l'année d'avant, savoir 260,033 pour la Grande Bretagne, 126,048 pour la France et 148,063 pour le Continent, etc.

Stock aux ports des E. U. le 31 janvier.

	1879	1878
Nouvelle Orléans	333,153	370,430
Galveston	84,472	79,006
Mobile	57,756	76,431
Savannah	79,583	97,427
Charleston	82,049	71,793
Norfolk	26,316	30,970
New York	150,883	138,921
Autres Ports	46,418	51,536
Total	830,630	914,231

On calcule qu'il a été pris pour la consommation au dehors 895,368 balles au lieu de 754,094 l'année dernière.

The International Review. — Nous avons reçu le numéro de février de cette intéressante publication qui est, comme nous l'avons dit, devenue mensuelle depuis 1879. Le sommaire présente un choix varié d'articles instructifs traitant de sujets artistiques, historiques, philosophiques et littéraires, et le talent des écrivains justifie la prétention annoncée par MM. A. S. Barnes & Co. de présenter au public une revue de premier ordre. Nous mentionnerons particulièrement un article de Gilbert Hamilton sur la peinture anglaise et américaine à l'Exposition universelle de 1878, un article de John Trowbridge sur les mérites comparés du gaz et de l'électricité pour l'éclairage, un article de Dion DeBar sur la naissance de la Commune, la conclusion du travail de Karl Blind. Réminiscences des vues de Mazzini sur la Russie et l'Orient, &c, et le mouvement littéraire en Angleterre, en France et en Allemagne.

Nous remercions M. J. B. Vinet de l'envoi qu'il nous a fait d'un exemplaire du rapport de la société Howard. Nous avons déjà rendu compte de ce rapport.

Une ville en faillite. — Nous avons déjà dit que le contrôleur de la ville d'Elizabeth, dans le New Jersey, avait déposé le bilan de cette corporation en vue de la faire déclarer en faillite.

Le *Courrier des Etats-Unis* raconte de curieuses scènes qui ont eu lieu à la mairie de cette ville:

On sait à quelle déplorable situation financière la ville d'Elizabeth, en New Jersey, se trouve réduite par la faute de ses administrateurs. Le conseil de ville, comprenant la nécessité de donner enfin quelque satisfaction à l'opinion publique, s'est décidé à s'organiser, premièrement sure qu'il avait jusqu'alors été impossible d'obtenir de lui. Depuis le commencement de l'année, ce conseil véritablement "introuvable" avait voté cent sept fois pour s'élire un président, et cent sept fois les voix s'étaient également partagées entre le candidat démocrate et le républicain. Un nouveau vote a eu lieu jeudi, et à la surprise générale il a eu un résultat. M. Cory, candidat républicain, a été élu président du conseil. Son installation a été suivie d'une motion demandant une session secrète — motion que M. Dunn a combattue violemment, aux bruyants applaudissements des spectateurs des galeries. Toutefois, la motion a été adoptée, et le président Cory a dit aux curieux qui remplissaient la salle: "Gentlemen, veuillez vous retirer."

"*No sir!*" a répondu une voix; nous ne nous retirerons pas. Nous sommes contribuables, et nous avons le droit de rester ici pour voir comment vous gaspillez notre argent."

"J'y suis, j'y reste!" a glapi une autre voix.

Alors sur un signe du président, le lieutenant Flanagan, suivi d'une douzaine de policemen, dont plus de la moitié, dit-on, n'avaient pas déjeuné, s'est précipité le bâton haut sur les citoyens indociles, dont deux ont été appréhendés au collet et entraînés hors de la salle. Tous les autres ont emboîté le pas en poussant des hurlements diaboliques, et le conseiller Dunn est sorti aussi, en criant qu'il ne voulait pas être complice du complot de ses collègues pour cacher les péchés passés.

La session secrète a commencé aussitôt et duré une heure environ. Ensuite la porte a été ouverte, la foule est revenue, et M. Kellam a présenté une pétition, signée de nombreux contribuables, demandant la suppression de tous les emplois inutiles et une réduction de 25 p. cent sur les traitements des employés que la ville sera forcée de garder. La pétition a été déposée sur le bureau, et comme le tapage effroyable qui se faisait dans le corridor empêchait toute délibération, le conseil s'est ajourné. La populace attendait au dehors, avec la ferme résolution de rosser ceux des conseillers démocrates soupçonnés d'avoir donné leurs voix à M. Cory dans le vote pour la présidence.

Je suis fatigué de ce que l'on me donne à manger. Rengaine des [illegible]

Le magasin meilleur marché pour les meubles est le Palais de l'Aigle d'Or, coin Rampart et Perdido, établi en 1849.

—Le *Standard*, publie de Copenhague l'information suivante:

"Les faillites se succèdent en Suède, notamment à Christiania et Upsal. On craint qu'il ne s'en produise d'autres. Des milliers d'ouvriers sont sans ouvrage et l'on s'attend à une crise commerciale imminente."

Théâtre des Variétés. — Grande foule hier soir à ce théâtre pour la seconde représentation de "Nos Célibataires." Toute la ville y passera et toute la ville en rira, car Stuart Robson et Wm H. Crane sont des comédiens qui savent s'incarner dans les types qu'ils représentent et les deux types de la pièce, le professeur Bangle et le juge Joseph Cowley sont des types d'un comique achevé. La pièce est d'ailleurs pleine de saillies et les épisodes s'y enchevêtrent d'une façon très amusante. On répètera "Nos Célibataires" en matinée et ce soir.

Académie de Musique. — Aujourd'hui en matinée à ce théâtre, John McCullough jouera le rôle de Virginius dans la tragédie de ce nom, et ce soir McCullough sera dans "Richelieu ou la conspiration," grande pièce historique de Bulwer en cinq actes. Dix actes en un jour! Ce serait beaucoup pour nombre d'artistes, mais pour McCullough ce n'est pas trop. Du moins, il peut y suffire et la fatigue ne lui fait manquer aucun de ses effets. McCullough est réellement un artiste rare. La troupe qui l'accompagne est complète en ce sens qu'elle comprend des acteurs d'un mérite assez grand pour remplir tous les rôles du répertoire de McCullough d'une manière satisfaisante.

Concerts Wilhelmj. — Nous avons déjà annoncé aux lecteurs de l'*Abeille* qu'ils auraient bientôt le plaisir d'entendre un grand artiste, le violoniste Auguste Wilhelmj, dont la réputation a été consacrée par la presse des Deux Mondes, celui dont Berlioz disait qu'il était phénoménal par sa méthode. M. Wilhelmj est accompagné de Mme Teresa Careno, éminente pianiste déjà connue ici et de Mlle Kate L. Janed, chanteuse américaine de talent. Le grand artiste ne donnera que trois concerts et une matinée. Le premier concert aura lieu lundi prochain, 17 février, à la salle Grunewald. Nous engageons les dilettanti à retenir leurs places à l'avance.

Taxes et Licences. — Les contribuables qui ont des comptes à régler avec l'Etat et avec la ville pour affaires de taxes et de licences, feraient bien de s'adresser à MM. Peychaud et Burthe, rue Carondelet No 3 1/2, qui s'occupent de ces sortes de règlements d'une manière avantageuse pour ceux qui les leur confient. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'ils remplissent les obligations dont ils acceptent la charge avec une loyauté et une délicatesse parfaites.

Les Modistes, toujours polies, n'ont pas besoin d'être [illegible]

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1878.

No 27.] LOI

Pour autoriser le Bureau Louisianais des administrateurs de l'Etablissement d'imprimerie américaine pour les aveugles à verser certains fonds dans le trésor de l'Etat pour le bénéfice de l'Institution de la Louisiane pour l'éducation des aveugles et de l'Etablissement industriel pour les aveugles; pour pourvoir au mode du dit versement et pour la remise des fonds au trésorier de la dite institution, et pour libérer de responsabilité le dit Bureau d'administrateurs de l'Etablissement d'imprimerie américaine pour les aveugles.

PREAMBULE.

Attendu que le bureau louisianais de l'Etablissement d'Imprimerie américaine pour les aveugles, incorporé sous les lois générales de l'Etat, et organisé sous une charte portant la date——1859, a reçu des contributions devant être appliquées à l'établissement d'imprimerie de Louisville, Ky., pour les aveugles; et

Attendu que l'Etat de la Louisiane, par la loi No 163 de l'assemblée générale, approuvée le 10 mars 1860, intitulée: "loi pour affecter la somme de deux mille piastres au Bureau Louisianais des Administrateurs de l'Etablissement d'Imprimerie Américaine pour les aveugles" a affecté la somme de deux mille piastres au dit Bureau pour le dit objet; et

Attendu que la dite somme avec les intérêts accumulés est dans les mains du dit Bureau; et

Attendu qu'il reste encore dans les mains du dit Bureau certaines autres contributions faites par des particuliers pour le dit objet, lesquelles contributions ne sont pas réclamées par ceux qui les ont faites; et

Attendu qu'en raison des faibles montants fournis par chacun des donateurs, et du laps de temps écoulé depuis que les dites donations ont été faites, il est improbable que les dites donations soient réclamées par les dits donateurs; et

Attendu que les clauses de la dite loi d'incorporation n'ont pas été exécutées, c'est pourquoi maintenant dans le but de libérer de responsabilité le dit Bureau d'administrateurs, et de réaliser autant que possible, l'esprit des dites donations.

Section 1—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, décrètent que le Bureau louisianais des Administrateurs de l'établissement d'imprimerie américaine pour les aveugles est autorisé à payer et au besoin requis de payer au Trésor de l'Etat la susdite somme de deux mille piastres, avec tous les intérêts accumulés, donnée par l'Etat de la Louisiane conformément à la loi No 163, approuvée le 10 mars 1860, et toutes les autres sommes qui peuvent avoir été données suivant les dispositions de la loi d'incorporation du dit Bureau, et qui n'ont pas été réclamées par les dits donateurs et qui restent dans les mains du dit Bureau, ainsi que tous les intérêts accumulés sur les dites sommes.

Sec. 2. Décrètent en outre que, le Trésorier d'Etat est et soit par la présente autorisé à demander et en donner reçu toutes les sommes d'argent, avec les intérêts accumulés, suivant l'esprit de la section précédente, et que conformément aux clauses de la dite section le dit Bureau d'administrateurs sera libéré de toute responsabilité relative à toutes les sommes versées ainsi dans le Trésor de l'Etat, et garanti et protégé à jamais contre tous dommages ou pertes résultant de quelque manière que ce soit de ces sommes d'argent ainsi versées au Trésor de l'Etat, vis à vis des premiers donateurs, de leurs héritiers ou représentants, ou de toutes autres personnes quelconques.

Sec. 3—Décrètent en outre, que toutes les sommes d'argent versées au trésor de l'Etat conformément aux dispositions de cette loi seront et formeront un fonds spécial et inviolable pour le seul et exclusif bénéfice de l'institution de la Louisiane pour les aveugles, domiciliée à Baton Rouge dans le dit Etat, et que les dites sommes seront remises par le trésorier d'Etat au bureau des administrateurs de la dite institution de la Louisiane pour les aveugles, quand le dit Bureau les demandera, sur le mandat du trésorier, contresigné par le vice-président du dit Bureau.

Sec. 4—Décrètent en outre: Que dans le cas où une de ces sommes ou ces sommes, avec les intérêts accumulés, versées comme il est dit ci-dessus dans le Trésor de l'Etat, seraient réclamées plus tard par un des donateurs ou par les donateurs, sur la présentation des dites preuves des dites réclamations devant toute cour de juridiction compétente et en vertu d'un jugement et sur la production d'une copie dûment authentique d'un tel jugement, le trésorier d'Etat payera les dites sommes en les prenant sur tout argent qui se trouvera au trésor et qui ne sera pas autrement alloué.

Sec. 5—Décrètent en outre, que toutes lois ou parties de loi en conflit avec la présente soient et sont rappelées.

Sec. 6—Décrètent en outre, que cette loi aura son effet aussitôt après qu'elle aura été adoptée.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 14 mars 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
Will. A. Strong,
Secrétaire d'Etat.

La Convention Franco-italienne. —Voici le texte de la convention commerciale qui vient d'être conclue entre l'Italie et la France:

"CONVENTION.

"S. M. le roi d'Italie et le Président de la République française se proposant de prolonger, aussitôt qu'il sera possible, un traité de commerce, et désirant placer, dès à présent, les relations commerciales entre l'Italie et la France sous le régime le plus favorable aux intérêts réciproques des deux pays, ont résolu de conclure, à cet effet, une convention provisoire, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

"S. M. le roi d'Italie, M. Depretis, le Président de la République française, M. le marquis de Noailles, lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants:

"Art. 1er.—Les hautes parties contractantes se garantissent réciproquement le traitement de la nation la plus favorisée, en tout ce qui concerne l'importation, l'exportation et le transit.

"Toutefois, cet engagement deviendrait nul et sans effet, si le nouveau traité de commerce et de navigation avec tarifs conventionnels, signé le 27 décembre 1878, entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, n'était pas rendu exécutoire, en cet, dans ce cas, l'ancien traité de commerce et de navigation du 23 avril 1867, entre ces deux puissances, n'était pas prorogé jusqu'à la fin de l'année courante.

"Art. 2.—La présente convention est applicable à l'Algérie.

"Art. 3.—La présente convention entrera en vigueur aussitôt après l'échange des ratifications, qui aura lieu dans le plus bref délai possible, dès que les formalités prescrites par les lois constitutionnelles des deux Etats contractants auront été accomplies.

"Elle demeurera obligatoire jusqu'au 31 décembre 1879.
"Fait à Rome, en double original, le 15 janvier 1879."

Graines.—Nous recommandons aux jardiniers et aux planteurs l'annonce de M. Richard Frotscher, marchand de graines, rue Dumaine 15 et 17. M. Frotscher a un assortiment complet de graines pour fleurs et légumes et aussi d'excellents plants de pommes de terre venant du Nord-Est. On sait que les pommes de terre de cette saison sont les meilleures à planter sous notre latitude. Du reste, toutes les semences de M. Frotscher sont fraîches et peuvent être achetées en toute confiance.

Avez-vous jamais mangé une salade de Sardines?

CORRESPONDANCE.

Baie St-Louis, 10 février 1879.
A MM. les Editeurs de l'*Abeille*,
Messieurs,

Une seule réplique, sans réplique possible d'ailleurs, si ce n'est en dehors des colonnes de votre journal, à la correspondance signée "*Raymond J. Caurse*," mais écrite par...... un autre.

Ou mes allégations sont calomnieuses, ou elles ne le sont pas.

Si l'on croit qu'elles le sont, qu'on me traduise devant une cour de justice où je produirai mes témoins et mes preuves.

Si on les croit fondées, qu'on se taise et qu'on s'amende.

Agréez MM. &c.,
C. Deléry.

Voulez-vous donc laisser au rhume [illegible] [illegible] les maladies, telles que la pneumonie, l'asthme et les affections de poumons, quand il serait si facile d'y porter remède. Le "Boschee German Syrup" a obtenu le plus grand vente [illegible] pour la guérison des toux, catarrhes et affections de poumons. C'est le fameux remède [illegible] Grande bouteille 75 cents. [illegible]

Est décédé, ce matin, à neuf heures, à l'âge de 56 ans le Révérend Père CORNELIUS MOYNIHAN, curé de l'église St-Pierre et St-Paul, 3me District de cette ville, et résidant à la Nouvelle Orléans, depuis 30 ans. L'enterrement aura lieu vendredi prochain, 14 février. L'heure sera plus tard annoncée.

Nlle-Orléans 11 février 1879.
11 fév—M.J.V.

MESSE FUNÈBRE.

Une grande messe solennelle de Requiem pour le repos de l'âme de feu le Très Rév. CANON C. MOYNIHAN sera célébrée mercredi et jeudi, à 9 heures du matin, à l'Eglise St. Pierre et Paul. Les vêpres seront dites à 7 heures chaque soir. Le Clergé et les Fidèles sont respectueusement priés d'y assister.

Avis des cérémonies pour l'enterrement qui doit avoir lieu vendredi sera donné plus tard.
12 fév—2f

Décédé, hier matin, à trois heures, à l'âge de 62 ans, CHARLES MANGIN, né à Ste-Menehould, dép't. de la Marne, France. Ses amis et connaissances sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 1 1/2 heure P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, enc. St-Philippe et Chartres.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier matin, à trois heures, à l'âge de 62 ans, le sociétaire CHARLES MANGIN, né à Ste-Menehould, département de la Marne, France.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois de FÉVRIER, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 1 1/2 P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence encoignure Chartres et St-Philippe.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
L. Simon, Secrétaire.

Gardes Lafayette.—Les officiers, sous-officiers et gardes sont invités à se rendre à l'Arsenal en tenue de service, aujourd'hui, à 1 heure précise, pour assister à l'enterrement du membre CHAS. MANGIN, décédé le 11 février, et dont le corps est exposé à l'encoignure des rues St Philippe et Chartres. Les membres honoraires sont priés de se joindre à la compagnie.

Par ordre du Capitaine, G. BOUR.
Le Sergent Major, J. BERTRAND.

Décédé, hier soir, à 10 heures, à l'âge de 53 ans, JACQUES MOULINIER, natif de France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à 3 heures. Le convoi partira du No 186 rue Hôpital, entre Dauphine et Bourbon.

De la part de sa veuve.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 11 février 1879.—A l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 de ce mois, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs de cette banque, à savoir:

JAS. I. DAY, DUNCAN F. KENNER,
THOS. D. MILLER, E. J. GARRIERE,
HENRY RENSHAW, RICHARD MILLIKEN,
et A. A. LELONG,

qui avec les directeurs d'Etat, MM. E. A. PALFREY et JOHN S. WALLIS, constitueront le conseil de Direction pour l'année courante.

Et à l'assemblée régulière tenue ce jour M. E. L. CARRIERE a été unanimement élu président de la Banque.

JAS. J. TARLETON, Caissier.
12fév—

E. PEYCHAUD. LOUIS BURTHE. DELOUS BURTHE.

PEYCHAUD & BURTHE,
COURTIERS D'ACTIONS,
DE BILLETS ET DE BONS,
No. 3 1/2 rue Carondelet—Nlle-Orléans.

Porteront une attention toute spéciale au règlement des licences et des taxes de Ville et d'Etat.
13jan—1m

ON DEMANDE,

DES PLACIERS—dames, demoiselles ou messieurs—dans la ville et le diocèse de la Nlle-Orléans, qui voudraient se charger de la vente de la biographie de leurs Grâces les Archevêques et Evêques de l'Eglise Catholique aux Etats-Unis, seul ouvrage de ce genre qui ait jamais été publié dans le pays. Il a reçu l'entière approbation de Son Eminence le Cardinal McCloskey, et est écrit en anglais et en allemand. Les personnes désirant [illegible] [illegible] [illegible] M. R. NAVIAR, rue de la Commune, No. 114, près Camp, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
12 fév—3t

A vendre à très bon marché.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Aussi, un Moulin à Gru, dernière invention, [illegible]
Un [illegible] à ressorts, recouvert.
Une Mule avec harnais.
[illegible] [illegible]
[illegible] différentes marques, quelques peu [illegible]
Le tout sera vendu en bloc ou séparément.
S'adresser au [illegible] [illegible] Chartres [illegible]

Le Dr SOUCHON,
DE RETOUR EN VILLE,
a repris l'exercice de sa profession.
126 RUE ROYALE,
Entre Ste Anne et Dumaine.
Consultations de 3 heures à 4 heures.
2 fév—2 ou 16—PP.

CHAMPAGNE KRUG & CO.,
500 Paniers Grandes et Demi Bouteilles.

En débarquement du steamer NURNBERG, du Hâvre.
A VENDRE PAR
A. Rochereau & Co,
16 et 18 rue St-Louis.

SCHMIDT & ZIEGLER
IMPORTATEURS.
Nos. 40, 38, 36, 34, RUE PETERS.
Seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour
(G. H. M.) Grand Dupuy & Co., G. H. Mumm & Co., Brugnasaut Frères, [illegible] Brinard & Roger, &c. &c. &c.

[illegible]

500 [illegible] [illegible] à l'huile [illegible] ... [illegible]
[illegible]
Vins de la Californie.
Vin rouge Claret.
Vin blanc, Riesling, Chasselas.

D. H. HOLMES
155 Canal, 13 Bourbon.

GANTS EN PEAU DE CHEVREAU,
GANTS EN PEAU DE CHEVREAU,
GANTS EN PEAU DE CHEVREAU.

Nous appelons l'attention de nos clients et du public en général sur notre vaste stock de gants pour dames et hommes. Nous signalons entre autres

Nos marques de fabrique si célèbres de
Croix de Malte
—ET—
Pelican.

Ces gants sont supérieurs à tous ceux qui se trouvent sur place et sont livrés à des prix qui en assureront l'écoulement.

Eventailset Fleurs artificielles
En grande quantité et à bas prix.
D. H. HOLMES,
155 rue du Canal.

L'UNION FRANÇAISE.

Le Conseil de Direction rappelle aux Français [illegible]
[illegible]
Par ordre de la Direction,
A. GUILLEMET, Secrétaire.

Avis spécial aux expéditeurs de Vermilionville.—A partir du 7 février 1879 et jusqu'à nouvel ordre, tout fret [illegible] [illegible] FRANK LINE STEAMERS.

Avis spécial aux expéditeurs du Bayou Teche.—A partir de LUNDI, 3 février et jusqu'à nouvel ordre, le fret pour le Bayou Teche via Morgan's La. & Texas Rail Road et Steam Line [illegible] [illegible] [illegible] FRANK LINE TECHE STEAMERS.

J. LEVOIS
126 RUE DU CANAL, 126,

Fera LUNDI, 10 du courant, l'ouverture d'un assortiment élégant de

Bas en couleur, fantaisie,
Pour Dames et Jeunes Filles,
Chaussettes en couleur, fantaisie,
Pour Hommes,
AUSSI:

Un grand choix de Chemisettes et Bas Brodés anglais et allemands, de toutes qualités et de toutes grandeurs.

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine, immédiatement après 14 [illegible] l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

150......CANAL......150
DENTS ARTIFICIELLES
Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, caoutchouc et celluloïde.
Dents naturelles garnies
Nettoyées et plombées de manière à les faire servir pendant des années.
Extraction de dents sans douleur
Toutes opérations faites à des prix qui défient la concurrence.
Venez examiner mes dentiers-modèles, ainsi [illegible] meilleurs dents artificielles et mon diplôme du "Dental College."
C. F. MALONEY,
150 Canal, près Baronne.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Baronne.
[illegible]
Les personnes qui [illegible] de 9 à 10 [illegible] de 1 à 4 heures.
[illegible] Baronne No 15.
16 jan—6m

DENTAL PLACE
19 [illegible] Esplanade. 19
C. C. LYON,
DENTISTE
A repris l'exercice de sa profession.

Disparu
Dans la [illegible] de mercredi [illegible] [illegible] [illegible] MM. GUEYROUZE & BOS, coin Esplanade et Vieille-Levée.

LE ROI
N'EST PAS MORT.
Vive le Roi!!

[illegible]

IL ARRIVE!

[illegible]

QUEL PLAISIR

Pour tous et comme on va s'en payer de ces bals et de ces promenades, comme on va s'amuser dans tous les coins et recoins.

POUR TOUS

La grande saison qui s'approche avec ses [illegible] [illegible]

ON DIT DEJA

Que le roi a lancé de grands ordres concernant le commerce, il a surtout ordonné de grandes réductions dans les prix de certaines marchandises. C'est ainsi que certaines de nos grandes maisons ont dû changer bien des prix et vendre aux taux des petites maisons. Ainsi pour la grande fête du MARDI-GRAS les étrangers pourront acheter dans nos grandes maisons [illegible] [illegible]

AU PREMIER RANG
De ces grandes maisons pour piastres

l'Étoile Rouge!

Cette maison qui en peu de temps a su bouleverser le vieux genre de magasin de chaussures et placer sur un pied nouveau et faire voir à tous qu'elle pouvait, quoiqu'étant aller toujours en avant [illegible]. Les avantages que cette maison [illegible] [illegible] [illegible]

Outre les manufacturiers qui nous renommons plus tard, le propriétaire de l'Etablissement dont [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et les plus grandes villes, telles que:

New-York,
Boston,
Rochester,
Philadelphie,
Baltimore,
Cincinnati,
St. Louis,
Chicago,
et Brockton.

Qu'on juge alors de l'immense réduction que cette maison peut offrir à ses clients.

Il n'y a pas de doute ni de chances venant des villes ci-dessus de maisons qui n'aient de grande quantité de chaussures à bord pour l'Etoile Rouge.

Ces chaussures achetées aux grandes ventes à l'encan, [illegible] ventes de banqueroutes et de successions, par les agents apprêtés à cet effet, [illegible] [illegible]

[illegible] qu'a su faire M. Durieu il semble que : à son établissement les chaussures [illegible] vend à meilleur marché que dans les vieilles maisons qu'en le fabriquant.

MANUFACTURES DE L'ETOILE ROUGE

Ce titre est bien celui du véritable progrès, car il annonce une vraie idée commerciale et, de plus, que la maison de l'acquéreur fait les choses grandement, et dans l'intérêt de ses clients, car une maison qui fait des [illegible] ne peut se permettre le titre de PREMIERE MAISON DE DETAIL DU SUD. Chaque mois donnons le nom des manufacturiers qui travaillent de coutume pour satisfaire les demandes de l'ETOILE ROUGE:

STACY, ADAMS & CO.	Boston
S. DUNBARE & CO.	
S. D. SOLLERS & CO.	Philadelphie
LAIRD, SHOBER & MITCHELL	Philadelphie
WILLIS & TRASK	
STRIBLEY & CO.	Cincinnati
LEVY & KATZMAN	New York
BRIERLEY	St-Louis
HERRING	Haverhill
N. D. DODGE	Newburyport
MAXWELL BROS.	Rochester
WENTELL & CO.	Chicago
BIELY BROS.	Baltimore
RUSSEL	Baltimore
PERRY, CLARK & CO.	Baltimore
OLIVER SONS	Cleveland
LILLY, YOUNG & BRACKET	Boston

Toutes ces maisons ont des spécialités, et des fabricants à l'ETOILE ROUGE un composé commun, assorti avec les articles manufacturés par ces maisons, [illegible] devenue la rendez-vous des amateurs de chaussures [illegible]

Donc à tous les VISITEURS

nous disons qu'ils doivent aller faire à l'ETOILE ROUGE leurs acquisitions de chaussures, que c'est là qu'ils seront toujours [illegible] promptement servis.

LE PRIX FIXE.

Cette règle est la sauvegarde de l'acheteur, car avec elle il n'y a, dans un établissement, de surprise pour personne.

A l'Étoile Rouge

elle est établie dans tous les départements; tous les articles sont marqués en chiffres connus et l'enfant à la mamelle, si elle eût l'emploi de parler, nous expliquerait qu'il pourrait y acheter pour lui sans le moindre risque.

C'est donc à l'ETOILE ROUGE qu'il faut aller pour acheter avec avantage. Il faut bien que l'étranger ne perde pas l'idée que c'est le plus grand magasin de chaussures du Sud et que par conséquent l'assortiment y est immense et toujours frais.

La situation de l'ETOILE ROUGE est facile à trouver, c'est à une rue de Canal, et les chars de la rue Bourbon, en venant du premier district, vous y déposent. En venant du 2me district on y arrive par la ligne des chars de la rue Royale, en avertissant le cocher il vous descendra à une rue de l'établissement.

Les clients du SECOND DISTRICT peuvent également prendre la ligne de la rue Royale pour y arriver.

Vous pouvez demander au premier passant venu il vous indiquera où est l'ETOILE ROUGE.

L'ETOILE ROUGE
Coin DOUANE et BOURBON,
à une rue de Canal,
ARTHUR DURIEU,
PROPRIÉTAIRE.

GRANDE OUVERTURE
—DE—
Marchandises de Printemps,
CHEZ
DANZIGER,
131....RUE DU CANAL....131
(Bâtisse Touro.)

Nous avons reçu et sommes en mesure de mettre [illegible] en vente

UN IMMENSE ASSORTIMENT
—DE—
BRODERIES NOUVELLES
A des prix populaires.
Nouvelles Guimbardes (derniers genres)
A des prix populaires.
Bas Nouveaux pour dames et fillettes, Chaussettes d'hommes, de toutes couleurs.
A des prix populaires.
Nouveau stock d'articles de Linge, comprenant Victoria et Bishop Lawns, Mousseline Suisse, Piqués fantaisie.
A des prix populaires.
Nouveau stock d'articles de ménage comprenant Toiles, Essuie-Mains, Serviettes, Nappes, etc.
A des prix populaires.
1,000 pièces de Robinet supérieur à toute fin.
A des prix populaires.
Nouveau stock de linge de dessous pour dames
A des prix populaires.

Nous commençons à ce dernier article un grand espace dans notre nouveau magasin; les dames trouveront un avantage réel à venir examiner notre assortiment avant de faire leurs achats.
Nouveau stock de Cotons et d'étoffes de Coton
A des prix populaires.

CARNAVAL! CARNAVAL!
Etoffes Nouvelles pour Toilettes
—CHEZ—
DANZIGER,
131.........CANAL.........131
(BATISSE TOURO.)

Balzorines brochées.
Nouvelle Gaze de Chambéry.
Soieries à raies satinées, nuances pour le soir.
Alpagas nouveaux, nuances pour le soir.
Mousselines nouvelles, nuances pour le soir.
Tarlatanes nouvelles, nuances en Batiste, etc.
Gants de peau de chevreau à 3 boutons, nuances pour le soir.

DANZIGER,
131 RUE DU CANAL.
9 fév— - (BATISSE TOURO.)

AVIS.

UNE DAME (française) désirerait trouver un emploi de gouvernante dans une famille honorable de cette ville. A défaut de cet emploi, elle pourrait donner chez elle ou à domicile des leçons de français et de piano. Elle donnera les meilleures recommandations. S'adresser rue Bourbon, No 61, entre Bienville et Conti, de midi à 2 heures.
11 fév—

Attention, planteurs.

A VENDRE à bon marché.—Une POMPE BLAKE No 6, en bon ordre et presque neuve. Aussi quelques CITERNES de 500 à 1,000 gallons.
L. E. PERRET,
9 fév—3f 180 rue Commune.

FABRIQUE
—DE—
BOUCHONS
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
CIRCULAIRE.

NOUS avons vendu aujourd'hui à la FABRIQUE DE BOUCHONS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, tout le stock de BOUCHONS de notre succursale à la Nouvelle-Orléans, ainsi que notre clientèle. Nous remercions de leur généreux appui ceux qui nous ont accordé leur patronage et nous en sollicitons la continuation pour nos successeurs.

WILLIAM KING & CO.

A propos de la circulaire ci-dessus, nous croyons devoir informer le commerce que notre fabrique a vapeur nous assure de très grandes facilités pour CONFECTIONNER DES BOUCHONS à bref délai, et que notre stock de BOUCHONS nous permet d'exécuter promptement toutes les commandes qui nous sont faites.

New Orleans Cork Manufactory.
41......RUE ROYALE......41
1er fév—3mPP

Pour Campêche directement,

La goëlette J. G. WHIPPLE—Partant le 25 février 1879. Pour fret et passage, s'adresser à bord.

On demande une colonie de travailleurs pour la plantation sucrière connue sous le nom de "San Pablo," Campêche, Mexique.

Le soussigné ayant été désappointé par les neuf-dixièmes des travailleurs qui s'étaient engagés et étaient venus ici avec les deux dernières expéditions de la Nlle Orléans, se donnant comme travailleurs réguliers de champ, quand ils n'avaient jamais travaillé comme tels.

Le travail fait par eux sur mes terres après plusieurs jours d'occupation (bien qu'ils reçussent 50 cents par jour, une livre de viande ou de poisson à leur choix, deux quarts de maïs et de thé—sans compter de bonnes cabines pour se loger) ne valait pas la moitié du travail exécuté par nos propres ouvriers indigènes, qui n'ont pas plus de 18 cents par jour et un quart de maïs. C'est [illegible] tant de sacrifices et de frais, de les renvoyer de mon habitation.

Maintenant pour empêcher que ces choses ne se renouvellent à l'avenir, j'ai rétabli et modifié mes précédents contrats et arrangements qui seront expliqués par le capt. P. A. FRONTY, à bord de la goëlette J. G. Whipple. Picayune tier ou au No 9 rue St Louis, Nlle Orléans.
Campêche, 8 janvier 1879.
MANUEL DE ARRIGUNAGA.

BAUME PECTORAL
AUX NAVETS INDIENS.

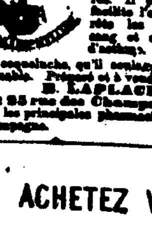

Le Baume pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les coqueluches, les phthisies au début, les suffocations, les oppressions, les spasmes nerveux qui accompagnent les quintes, les maux de gorge et généralement toutes les inflammations des voies respiratoires. Il procure le calme, facilite l'expectoration, arrête les vomissements de sang et calme les accès d'asthme. Il [illegible] dans la coqueluche, qu'il soulage d'une manière remarquable. Préparé et à vendre par
E. LAPLACE, pharmacien,
32 et 33 rue des Champs-Elysées,
Et dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

ACHETEZ VOS
GROCERIES
—CHEZ—
FRANCIS P. SALA.
MARCHANDISES FRAICHES
ET
BAS PRIX
Voilà ce que l'on trouve au
No 27 rue Bourbon
COIN DOUANE.

Assortiment varié et grand choix de conserves fines et de [illegible] de famille, de vins, liqueurs etc.
5 jan—ou 24 fév.

Nouvelle Maison,
ANCIEN LOCAL JOHN BELL,
30 Poydras, coin Fulton.
Près du Dépôt du Chemin de Fer Morgan.

A. B. DAZET, Importateur de Fruits et Expéditeur de Primeurs. On trouvera constamment des Choux Pommés, des Plants de Pommes de Terre du Nord et de l'Ouest. Reçoit constamment des Volailles, des Œufs, des Oignons, des Pommes et des Fruits de Californie. Ordres promptement exécutés au cours du marché et à des prix modérés. Pour faciliter les ordres, ils devront être accompagnés de références commerciales.

On trouvera constamment M. Chateaux à son poste, même numéro.
28 fév—1m

Richard Frotscher,
Marchand de Graines,
15 et 17......Rue Dumaine......15 et 17

A en main un assortiment complet de Graines de Fleurs, Légumes et Herbes pour la semence de printemps. Aussi des plants de Pommes de terre de choix de l'Est et de l'Ouest, Red Rust Proof Oats, Pearl Millet, Chufas et des Artichauts Jérusalem. Son Almanach et Manuel pour les jardins des Etats du Sud, est envoyé franc de port. Il sollicite respectueusement des ordres.
6 fév—1m VetC

BOIS ET CHARBON,
Ancien dép. des rues Dumaine et [illegible]

LE soussigné a fait venir du nord une machine à vapeur pour scier et couper le bois, ce qui lui permet de le livrer à bon marché. Il fournit aux familles du bois de chauffage aux prix réduits qui suivent: Bon frêne, scié et coupé $7 la corde; chêne, do. $6. Il vend aussi en détail à TRES BAS PRIX.—Bois, Charbon de terre et Charbon de bois. Il garantit la mesure qui est toujours bonne et complète. Livraison sans frais à domicile.
8 fév—1 an. B. POMES.

A VENDRE.

UNE certaine étendue de terre, située dans le 5e district de cette ville, au-dessous de la gare du chemin de fer de Morgan et des Opelousas, en arrière de l'abattoir de la rive droite, et bornée par la plantation Olivier, et les rues Evelina, Hendee et Bringier, mesurant quatre cent soixante-trois pieds sept pouces (463 pieds 7 pouces) de face, sur une profondeur d'environ (31) vingt-et-un arpents. Conditions: un tiers comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an. Pour plus de renseignements s'adresser au bureau de C. C. L. & Landing et Slaughter House Co., No. 20 rue Carondelet.

Si la propriété n'est pas vendue par vente particulière avant samedi, 15 février 1879, à midi elle sera offerte à l'encan par Placide J. Spear, encanteur, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane. Conditions, les mêmes que ci-dessus, avec l'addition qu'un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication sera requis au moment de la vente. L'acte devra contenir toutes les stipulations ordinaires et devra être passé par devant G. LeGardeur jne. notaire.

J. N. AUGUSTIN,
19 jan—au 15 fév Secrétaire.

A vendre.

La Grocerie bien achalandée située encoignure des rues Bourbon et Rampart, 2me District. S'adresser sur les lieux.
9 fév—3f

AVIS.

La grocerie connue sous le nom de "Peoples Grocery," située à l'encoignure des rues Decatur et Ursulines, a été transférée par M. CHARLES A. L. TURGEAU à ALEX. L. TURGEAU, à partir du 20 janvier dernier.
6 fév—5, 11, 13, 15

BONNE OCCASION

A VENDRE à BON MARCHÉ pour cause de départ, le stock et les installations d'un magasin de Marchandises Sèches,—Mercerie,—Bottes, Souliers,—Chapeaux, etc., etc. Bonne clientèle achalandée au comptant. S'adresser à Madame M. LEROY,
16 janv—1m Morgan City (La.)

Mulets à vendre.

Un lot de MULETS en bon état, pour l'usage de Planteurs, pour Drays, Charrettes, etc.

S'adresser à la station de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans, coin des rues White et Lafayette.
22jan—1m

A LOUER.

La maison haute, avec varandah, No 232 rue des Remparts, contiguë à la Loge La Parfaite Union, avec gaz, cave, chambre à bain, etc. Conditions libérales à un bon locataire. S'adresser à C. E. GIRARDEY,
4 fév— No 31 rue du Camp.

A LOUER.

Le MAGASIN No 137 de la rue du Canal, entre les rues Bourbon et Dauphine. S'adresser à THEO. DANZIGER'S SONS, No 137 de la rue du Canal, entre les rues Bourbon et Dauphine.
22jan—

On désire acheter

UNE propriété faisant face à la rue Royale, dans le Deuxième District, une cinquantaine de préférence, et pouvant convenir pour un magasin de détail à un prix modéré.
FLAVIUS LeBESQUE,
Agent de propriétés foncières,
21 janv—1m 27 Passage de la Bourse.

A LOUER

La MAISON centrale et confortable, à deux étages et en briques, rue des Remparts, No 52, entre les rues Bienville et Conti, très bon local pour une résidence particulière ou professionnelle.
S'adresser à C. E. GIRARDEY,
31 rue du Camp.

Pour Bordeaux.

Le navire PLUTARCH, 1re voilier et de première classe, partira le 5 février. Pour fret ou passage s'adresser à J. R. CAMORS & CO.,
22janv— 61 Tchoupitoulas.

Salle d'Escrime,
Professeur GILBERT ROSIÈRE,
44 RUE CONTI.
16 janv—1m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
HÉBERT & Cie.,
59 Rue de Chartres, coin Bienville,
NEW-ORLEANS, LA.

Bibliothèque des Dames et des Demoiselles.
Collection de la Librairie Académique.
Ouvrages—format in-18° à $1,25 le volume.

NANINE GUILLON—Projets de jeunes filles	1 vol.
L'entrée dans le monde	1 vol.
Cinq années de la vie des jeunes filles	1 vol.
Mme GAGNE (ELISE MOREAU)—Nancy Vallier	1 vol.
Mémoires d'une sœur de charité	1 vol.
MATHILDE DE SAINT-VIDAL—Amour et Devoir	1 vol.
JULIE FERTIAULT—Les Sœurs du travail	1 vol.
L'éducation du cœur	1 vol.
La science d'une Jeune Mère	1 vol.
Le Bonheur du Foyer	1 vol.
La chambre aux Histoires	1 vol.
Les petits drames rustiques	1 vol.
MICHEL MASSON—Les lectures en famille	1 vol.
Les gardiennes	1 vol.
MARIE GUERRIER DE HAUPT—Marcelle	1 vol.
Les débuts de Gabrielle	1 vol.
Forte par la foi	1 vol.
Le chevalier de Nanjac	1 vol.
ANTONIN RONDELET—L'éducation de la vingtième année	1 vol.
Le lendemain du mariage	1 vol.
Les dangers de plaire	1 vol.
CHS. DESLYS—Les récits de la grève	1 vol.
La Loi de Dieu	1 vol.
ADRIENNE ROGEAN—Le testament d'une vieille fille	1 vol.
Le choix de Suzanne	1 vol.
H. D'AUBREVAL—Paris et Province	1 vol.
Les cœurs simples	1 vol.
Valentine	1 vol.
COMTESSE DE MIRABEAU—Le baron d'Aché	1 vol.
Hélène de Gardannes	1 vol.
BARON WOGAN—Dolorita une tombe dans les forêts vierges	1 vol.
ERNEST FALIGAN—Une nièce de Bohême	1 vol.
Mlle BENOIT—Françoise, la Vocation d'une Chrétienne	1 vol.
Mlle CUMMINGS—Les fantômes du cœur	1 vol.
MARY O'HELYA—Lettres d'une jeune fille	1 vol.
S. BLANDY—Bénédicte	1 vol.
MARIE SEBRAN—Roussa	1 vol.
Mme DUFUS-HARDY—Le sacrifice de Paul Wynter	1 vol.
ABEL GIRON—La maison qui pleure	1 vol.
EMILE BOSQUET—Une villégiature	1 vol.
MARIE JENNA—Enfants et mères	1 vol.
ALFRED SEGUIN—Le talisman de Marguerite	1 vol.
CLAIRE CHANDENEUX—Blanche neige, Sans cœur	1 vol.
PRINCESSE OLGA—Tante Agnès	1 vol.
DUFAU P. A.—Aveugle née	1 vol.
DUQUESNOY PIERRE—Valérie	1 vol.
O'SULLIVAN D'ARMAILLÉ—Catherine de Bourbon	1 vol.
ABBÉ LeMONNIER—Rose Ferrand	1 vol.
ETIENNE MARCEL—Une Corbeille de roses	1 vol.
EUGÈNE MULLER—Récits champêtres	1 vol.
PAUL PERRET—L'Idole	1 vol.
Mlle LeNORMANT—Quatre femmes au temps de la révolution	1 vol.
O'SULLIVAN—Linda	1 vol.

Bibliothèque des Jeunes Filles R. S. G.

Mlle V. MONNIOT—Nina l'Incorrigible	90c.
Le journal de Marguerite	2 vols $1.75
Marguerite à vingt ans	2 vols $1.75
Mme [illegible]	2 vols $1.75
Coralie Delmont	90c.
Anne Pigard	90c.
&c., &c., &c.	

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 11 fév.— LASSE No 36.
Tirage de 4 heures P. M.

15	10	40	68	56	71	43	21	67	83	26	76	19	

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature Ce 11 fév. 1879—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

Central Drug Store.
(PHARMACIE CENTRALE.)
CARL ALWES, Directeur.
Coin Dauphine et Hughson, 2e District.
FORMULES EXECUTÉES AVEC SOIN LA NUIT COMME LE JOUR.
17 janv—1m DMerV.

Immense réduction dans le prix des Corsets venant d'être reçus de France.

Faits à la main C. P., A la Syrène, autrefois $2.50, maintenant $1.25; faits à la main C. P. à la Reine, autrefois $3, maintenant $1.50; faits à la main R. P. supérieurs, autrefois $5, maintenant $2.50; faits à la main, busque forme cuillère, à la ceinture, $1.25 et plus, corsets-gants de Thomson perfectionnés, 50 cts. à $5 la paire; corsets Robert Werly, autrefois $3, maintenant $1.50; corsets pour nourrices, 75 cts et plus; corsets pour jeunes filles et dames, 20 cts et plus. Forme garantie. Corsets confectionnés sur commande et nettoyés. Formes ouatées pour poitrines à très bas prix. On est servi par des dames. Rappelez-vous l'Emporium de Corsets français, 550 Magazine, à une porte de l'angle St-Mary.

MOSES REIMAN,
Importateur et Fabricant.
26janv—1m DMer

Brasseries.
Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
382....RUE VILLERE....382
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1mDMerV

TAPIS, TAPIS,
Velours, Bruxelles, Ingrains
Wiltons Axminsters.
A. Brousseau & Son
17........CHARTRES........17

REÇOIVENT toutes les semaines par chaque steamer les dernières nouveautés et les plus beaux modèles en fait de tapis anglais et américains. Ils les vendent AUX PRIX LES PLUS BAS QU'AIENT JAMAIS ÉTÉ CONNUS à la Nlle-Orléans.—Venez examiner le stock.
22 nov—

TAPIS.
ELKIN & CO.,
160........RUE DU CANAL........160
Ont de nouveaux genres de
TAPIS AXMINSTER,
VELOURS,
BRUXELLES et INGRAIN.
Venant d'être reçus de Liverpool:
TOILES CIRÉES ANGLAISES
ET LINOLEUMS
Grande variété de RUGS et NATTES, à
TRÈS BAS PRIX.
28nov—3m

TUDOR CO'S
ICE BUSINESS.
NEW ORLEANS.

CE commerce de glace commencé en 1820 sera repris prochainement.
Nlle-Orléans, 1er février 1879. 1erfév—1m

Louisiana Mirror Manufacturing Co.

GLACES de toutes qualités et dimensions faites sur ordre.
Glaces, anciennes à neuf, cadres redorés, etc., à prix modérés.
No 72 rue Baronne, coin Union.
15 déc—3m

Le nouveau remède de la Louisiane.

LE plus grand sirop du siècle et de tous les siècles pour la toux, les rhumes, les catarrhes, l'asthme, les bronchites, l'hémorrhagie, la coqueluche, la rougeole, affections de poitrine, la respiration difficile, commencement de consomption, etc...... C'est un sirop adoucissant et calmant pour les enfants, et qui est recommandé par treize pages de noms de cette ville et de l'Etat. Il ne contient aucun poison. Le TONIQUE DU VIE, fait avec le même produit de nos cyprières, est un fortifiant, aiguisant l'appétit et purifiant le sang. C'est un remède assuré contre la fièvre et les frissons, et la dernière épidémie a développé le fait que c'est un sûr prophylactique contre la fièvre jaune et contre toutes les fièvres. Voyez une colonne d'annonces dans l'Evening Post. Vendu par tous les principaux pharmaciens. Dépôt, rue du Camp No. 166, Nlle-Orléans.
1er déc—6m. PP.

Nouveau procédé français perfectionné de
VIGIER
Pour enlever les incrustations qui se font dans les chaudières à vapeur.

Action positive en trois semaines.

Nous traitons toutes les eaux, quelles que soient les impuretés qu'elles tiennent en suspension.

Notre traitement:
Enlève les écailles.
Empêche les écailles de se former.
Prévient la rouille et l'encrassement.
Prévient la formation d'écumes.
Ne renferme pas d'acide, et est d'une parfaite innocuité.
Agit sur toutes les eaux, quelles que soient leurs impuretés.
S'applique à toutes les eaux,—douces, saumâtres ou salines.
Economise le combustible, les réparations, l'eau et le suif, et diminue les dangers de l'explosion.
S'introduit au moyen des tuyaux de prise, des tuyaux d'échappement ou toute autre ouverture.

Renfermé dans des paquets de 50 à 125 livres.

Toute infraction du droit de propriété sera poursuivie conformément à la loi.

ESCOMPTE au COMMERCE.
S'adresser pour les circulaires, à
HUGH W. MONTGOMERY,
160....RUE de la COMMUNE....160
NOUVELLE-ORLEANS.
Seul AGENT pour le Sud Ouest.

GUANO DE L'ILE AUX PINS.
Pour cannes à sucre,
Et toutes les plantes qui mûrissent rapidement.

Phosphate Ammoniacal
Pour le Coton
—ET—
Pour toutes les plantes dont la récolte se fait en été et en automne.

Les meilleurs engrais connus et préparés avec le plus grand soin pour le marché du Sud.

La compagnie de la canne à sucre connue sous le nom de
The KENNEY & MILLER,
(MINNESOTA)
EARLY AMBER SUGAR CANE.
Récolte de 1878.
Venant d'être reçue des fermes de Kenney & Miller.

Escompte au Commerce.
A vendre par
HUGH W. MONTGOMERY,
160..Rue de la Commune..160
NLLE-ORLEANS
Seul Agent pour le Sud-Ouest.
26 janv—6m